

Ce qui nous va également au cœur et ce qui nous réjouit c'est la solennelle assurance que nous donnent tous les évêques de l'Ontario "qu'il n'y a pas de mauvais vouloir de la part des Canadiens français, "soit contre le gouvernement soit contre leurs concitoyens de l'Ontario."

Ça toujours été notre prétention et nous l'avons maintes fois affirmée en opposition aux continues calomnies dont nous avons été les victimes, calomnies inventées et mises en circulation par des journaux mal renseignés et par des personnages plus ignorants que fanatiques.

Cette première déclaration collective de l'épiscopat ontarien mise en regard de plusieurs autres déclarations qui se sont tout dernièrement épanouies au soleil de la "*Bonne Entente*" est bien de nature à raviver notre courage et à fortifier nos espoirs.

Nous croyons avec nos Vénérables Evêques que le Règlement No XVII a été fautivement interprété, par les officiers du gouvernement d'abord, et par les juges de la province ensuite.

Il nous a bien fallu toutefois accepter l'interprétation donnée par les Cours. De là notre opposition à une mesure oppressive, à une loi injuste, et notre détermination à résister jusqu'au bout. Ce qui nous confirmait dans notre opinion, ce sont les décisions rendues dans les cas d'Ottawa, de Windsor, de Green Valley.

Avec les membres de l'épiscopat ontarien nous voulons bien excuser les fonctionnaires de l'Etat et les magistrats du plus haut tribunal de la province en nous rappelant ce que le comité judiciaire du Conseil Privé a déclaré en parlant du Règlement No XVII: "Malheureusement ce règlement est rédigé d'une manière obscure et il n'est pas aisément d'en découvrir la portée (Unfortunately it is couched in obscure language, and it is not easy to ascertain its true effect.)"

En somme, le mandement des Evêques est pour nous le plus encourageant motif à garder nos positions, jusqu'au jour où, grâce à l'union de tous les coeurs et aux efforts de toutes les volontés, la famille catholique de l'Ontario trouvera cette paix après laquelle elle soupire, et les enfants français, cette tranquillité dans l'ordre qui leur assurera le triomphe de leurs droits et la survivance de leur race.

Ottawa, 5 février 1917.

P. LANDRY,

*Président de l'Association Canadienne-française d'Education d'Ontario.*